

Turquie : « interdire les mariages précoces, c'est s'opposer à Allah » prévient un défenseur des mariages d'enfants

écrit par Jules Ferry | 24 juillet 2020



Photo : En 2012, une campagne de l'[Unfpa](#) contre le mariage des enfants en Turquie.

Un groupe musulman en Turquie a mis en place une [plateforme](#) appelée « Assemblée des familles pour les jeunes mariages » pour défendre les mariages d'enfants et a exprimé son opposition aux défenseurs des droits des femmes et aux conventions internationales, les accusant de « favoriser la prostitution et la violence ».



Le président de la plate-forme, Adem Çevik, défenseur des mariages d'enfants.

Dans une [déclaration](#) écrite, le président de la plate-forme, Adem Çevik, déclare qu' « **interdire les mariages précoces, c'est lutter contre Allah** » et ajoute : « **Un homme intelligent ne lutte pas contre la Sunna du Prophète [ordre d'Allah]** ».

Se référant au sultan ottoman Mehmet Mohammed, que les Turcs appellent « le Conquérant » et qui a envahi Constantinople (Istanbul) en 1453, Çevik déclare :

« **Le sultan Mehmet, l'un des fondateurs de notre pays, est toujours montré en exemple et nous avons été élevés avec des déclarations telles que « Ma fille, tu es assez grande pour donner naissance à un conquérant » ou « Mon fils, tu as le même âge que le sultan conquérant quand il est monté sur le trône ».**

Il poursuit : « *Lorsque nos grands-pères avaient environ 14 ans, ils ont protégé notre patrie, en sacrifiant leur vie et en se faisant martyriser pour protéger leurs familles*

pendant l'occupation de notre pays, pendant la guerre des Dardanelles [1915-16], pendant la guerre de libération et pendant l'occupation de notre pays le 15 juillet [tentative de coup d'État de 2016]. Notre État dispose d'un ministère de la jeunesse, et notre nation organise un festival de la jeunesse [le 19 mai], mais **il n'y a pas de concept de jeunesse dans nos lois.** Les moins de 18 ans sont considérés comme des « enfants ».

Çevik : **« les mariages précoces ont été interdits en 2002 en violation des lois d'Allah ».**

« La punition des [mariages précoces] et le traitement des jeunes pères comme « violeurs » à partir du 28 juin 2014 vont à l'encontre de la raison. Punir les jeunes mariages, c'est lutter contre la fitra [un concept islamique qui signifie l'état originel dans lequel les humains sont créés par Allah] et contre Allah ».

Çevik cible les défenseurs des droits des femmes qui luttent pour l'égalité des sexes.

« Sous couvert de l'égalité des sexes, c'est une opération visant à transformer [notre nation] en homosexuels. Le combat lancé sous le masque de la protection des enfants contre les abus, et des femmes contre la violence et la discrimination augmente la prostitution et la violence ».

« La diffamation de ceux qui se marient jeunes et de ceux qui fondent une famille à l'âge de 14 ans est la plus grande persécution de nos enfants et de nos jeunes mères et pères par l'État », a-t-il déclaré.

Source, article de Uzay Bulut, cité par [Robert Spencer](#).



[Photos](#) ci-dessus : Le vrai visage du mariage d'enfants dans le monde musulman : ici en Afghanistan, le Dr Cheysson examine des jeunes filles mineures enceintes dans le cabinet médical du Dr Nilab. Elles font partie des nombreux cas de grossesse de mineures.

Mariage d'enfants, abus sexuels, grossesses de mineures... Ces problèmes étroitement liés demeurent un fléau en Turquie.

Les récents scandales pourraient n'être que « la partie émergée de l'iceberg »...

Mariées à 15, 16 ou 17 ans... Le « mariage précoce », selon les termes de l'UNICEF, persiste notamment chez les jeunes filles issues de « milieux difficiles » en Turquie. C'est ce que rapporte une enquête menée par le Centre de recherches sur les femmes, à l'université Gazi d'Ankara. L'étude a été menée auprès de 600 filles, dont 300 étaient enceintes.

Ces mariages précoces ont des répercussions sur la vie sociale des jeunes filles. Avant le mariage, un quart des sondées ont répondu qu'elles n'avaient pas d'amis, contre 66% après une union. Celles-ci ont aussi peu de chances de continuer leur scolarité ou d'entamer une carrière : « *Le mariage des enfants, qui est une violation des droits conformément aux accords internationaux et à de nombreuses lois internationales, prive les filles de leur éducation et les empêche d'entrer dans la vie professionnelle* », dénonce le rapport.

Mariées à neuf ans ?

Parmi les sondées, beaucoup de filles s'estiment tout de même « *heureuses* » de leur mariage, considérant avoir obtenu un « *statut* » sous leur étiquette de « *femme au foyer* ». Selon Selda Sivaşlıoğlu, qui a rédigé le rapport, certaines filles « *choisissent le mariage* » pour ne pas être un fardeau économique pour leur famille. Dans les familles turques traditionnelles, le versement de la dot aux parents de la mariée est toujours de rigueur et après leur union, les épouses sont sous la responsabilité financière de leur mari.

Plus préoccupant encore, l'étude révèle que **de nombreuses filles sont contraintes de se marier pour « couvrir les abus sexuels »**, rapporte Cumhuriyet. C'est précisément ce que tenait à légaliser un projet de loi, finalement

abandonné face au tollé qu'il avait suscité, en 2016 : il proposait de suspendre la condamnation d'une personne reconnue coupable d'agression sexuelle sur mineur, si l'agresseur épousait sa victime.

En Turquie, l'âge légal pour le mariage est fixé à 18 ans, et le tribunal peut autoriser une union dès 16 ans en cas de circonstances exceptionnelles. Mais malgré la loi, le mariage des enfants fait régulièrement débat dans le pays. Comme en début d'année, quand la direction turque des affaires religieuses (Diyanet) aurait affirmé, selon le quotidien Hürriyet, que l'âge minimum du mariage était de 9 ans pour les filles, et de 12 ans pour les garçons. Une déclaration depuis retirée du site face à la polémique qu'elle a déclenchée.

Une épouse sur trois est mineure

Selon les données officielles, une épouse sur trois aurait moins de 18 ans en Turquie. Une autre étude, réalisée par l'université Hacettepe d'Ankara, révèle qu'une femme turque sur quatre âgée de 15 à 49 ans s'est mariée mineure. L'écart entre les chiffres officiels et les résultats de ces enquêtes peut s'expliquer par le fait que l'Etat turc exclut de ses données les mariages religieux ou polygames, qui ne sont pas reconnus officiellement certes, mais qui existent.

« Une partie émergée de l'iceberg seulement »

La situation des mariages précoces en Turquie est étroitement liée avec celle des grossesses de mineures. **Un scandale a récemment éclaté à Istanbul, dans l'hôpital Kanuni Sultan Süleyman, à Küçükçekmece, où une centaine de grossesses précoces ont été illégalement dissimulées aux autorités, de janvier à mai 2017.** Dans la foulée, le ministère de la Santé a rappelé que tous les cas de grossesses de moins de 15 ans devaient être signalés à la police et aux services sociaux. Mais n'a fait aucune

déclaration explicite concernant le signalement ou non des grossesses d'adolescentes âgées de 16 à 18 ans, mariées, qui ne se seraient jamais plaintes de violences conjugales auprès des services sociaux.

Istanbul, mardi 30 janvier 2018,
<https://lepetitjournal.com/istanbul/actualites/etude-en-turquie-le-mariage-precoce-persiste-222081>